



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil quinze**

Le **treize janvier à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET.**

**Mme DUPERROUX. M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU.**

**M. EGAL. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.**

**Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON. Mme MERLE.**

**M. VALERO. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN. Mme DESMARD.**

**Mme FERREIRA.**

DATE DE  
CONVOCAION  
**08 JANVIER 2015**

DATE D'AFFICHAGE  
**08 JANVIER 2015**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : **23**  
PRESENTS : **20**  
VOTANTS : **22**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **M. TALABARD. M. FUMOUX.**

Absent : **M. HUSSON.**

**Madame FERREIRA Julie** a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire annonce au Conseil qu'il y a nécessité à engager, avant le vote formel des Budgets, dès le début d'année 2015 certaines opérations d'investissement dans la continuité des décisions prises au terme de l'exercice 2014 ou lorsque l'urgence est manifeste.

Ces engagements seront toutefois réalisés dans le quart des inscriptions budgétaires de 2014, en application des dispositions prévues à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, Monsieur le Maire précise que les travaux d'aménagement des rues du commerce, de la fraternité et du Boulevard de l'Hôtel de Ville doivent être engagés rapidement. Par conséquent, il convient d'inscrire les crédits de dépenses nécessaires à cet investissement.

De plus, un cabinet d'études va être mandaté au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de démolition partielle du Moulin de la Ville. Aussi, il convient d'inscrire les crédits de dépenses nécessaires à la rémunération de ce cabinet d'études et à la démolition de ce bâtiment.

Montant des crédits à engager en euros TTC.  
(sur la foi des estimations provisoires  
détenues par les services)

• **BUDGET GÉNÉRAL** :

- Prog n°797 : Aménagement des rues du commerce, de la Fraternité  
et du Boulevard de l'Hôtel de ville : 400 000 €

-Réhabilitation bâtiment Moulin de la Ville : 10 000 €

**OBJET :**  
**Engagement de  
programmes  
d'investissement  
en raison de leur  
urgence.**

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les programmes exposés et leur engagement en urgence dès Janvier 2015,

- de permettre à Monsieur le Maire de procéder à leur ordonnancement, en lui demandant d'inscrire les crédits de dépenses d'investissement correspondants, lesquels seront repris au Budget Primitif 2015,

- d'accepter, donc, que l'ouverture comptable de ces programmes s'effectue sous un numéro pris dans la suite logique de la gestion 2014, s'ils ne sont pas déjà créés.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

Publié ou Notifié  
le :  
Accusé de réception de la télétransmission  
le :

Le Maire,

